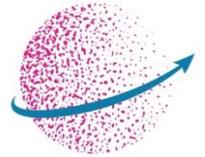


ASSISTANCE VOYAGE CARPE DIEM



ASSUREVER
assure vos voyages

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE (Produit « Assistance Voyage Carpe Diem » n°2897)



VOS GARANTIES

ASSISTANCE RAPATRIEMENT



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

2897

**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE
ASSISTANCE DURANT VOTRE
SEJOUR ?**

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.



**VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR
VOS GARANTIES D'ASSURANCE APRES
VOTRE VOYAGE ?**

Après contact et accord au préalable avec le plateau d'assistance durant votre séjour, vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre pour remboursement de vos frais médicaux dans les cinq jours ouvrés suite à votre retour de voyage.

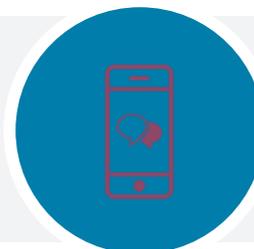
QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Services

Tél. : +33 1 55 98 51 51

N° de contrat à communiquer : **2897**



QUI CONTACTER ?

MUTUAIDE Services

Mail : medical@mutuaide.fr

Tél. : +33 1 55 98 51 51

N°Dossier communiqué par le plateau
+ n°Contrat à communiquer : **2897**



CARPE DIEM

Parc Eureka – Zone d'activités Tire-Poix
38660 ST VINCENT DE MERCUZE
+33 4 76 73 14 41

<http://carpediem-voyages.com/>



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS

MONTANTS TTC maximum / personne

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport / rapatriement
- Présence hospitalisation
- Prolongation de séjour
- Retour des accompagnants et prise en charge des frais de séjour
- Retour des enfants mineurs bénéficiaires et hébergement de l'accompagnant
- Retour anticipé
- Chauffeur de remplacement
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Prise en charge des frais de cercueil
- Assistance juridique à l'Etranger
- Avance de la caution pénale à l'Etranger
- Frais de recherche et secours (y compris frais de secours sur piste)
- Assistance en cas de vol ou perte des papiers d'identité
- Transmission de messages urgents
- Envoi de médicaments
- Frais réels
- Billet aller-retour + 80 € / nuit (10 nuits maximum)
- 80 € / nuit (10 nuits maximum)
- Billet retour + 80 € / nuit (10 nuits maximum)
- Billet aller-retour + 80 € / nuit (4 nuits maximum)
- Billet retour
- Salaire du chauffeur
- Frais réels
- 2 500 € / personne
- 5 000 € / personne
- 10 000 € par personne
- 5 000 € / personne et 15 000 € / événement
- Frais d'expédition

FRAIS MEDICAUX

- Remboursement des frais médicaux à l'étranger et avance des frais d'hospitalisation à l'étranger
 - USA, Canada, Asie, Australie
 - Reste du monde
 - ↳ Franchise pour les frais médicaux
- Remboursement des soins dentaires d'urgence
- 150 000 € / personne
- 80 000 € / personne
- 30 € / personne
- 300 € / personne

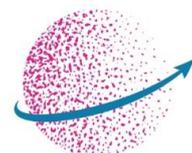
Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

2CP - 2897 - v12.2020 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages